



## SOMMAIRE

**Négociations sur le temps de travail dans les DDI**  
**Point sur les mobilités entre DDI**  
**La « mutualisation » des fonctions support**  
**La COMMOD**

## EDITO

***SE MOBILISER POUR L'EMPLOI, LES SALAIRES, LES CONDITIONS DE TRAVAIL, LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC***

Dans les DDI comme dans les directions régionales, les personnels subissent les conséquences de la RGPP : réduction des effectifs, abandon et privatisation de missions, aggravation des conditions de travail. A cela s'ajoutent les décisions gouvernementales en matière de pouvoir d'achat avec un nouveau gel du point d'indice qui sert, quasi uniquement, de calcul pour la liquidation de la pension civile. Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le salaire mensuel baisse avec l'augmentation de la cotisation retraite suite à la décision politique d'aligner les cotisations retraites publiques/privées.

La CGT, comme d'autres organisations syndicales, s'est adressée à de multiples reprises au gouvernement pour exiger que soit mis fin aux non remplacement d'un départ en retraite sur deux - 100 000 suppressions entre 2008 et 2010, autant prévus pour la prochaine période triennale...

Les ministres continuent à faire la sourde oreille et entendent poursuivre plus que jamais leur politique de casse des services publics en s'attaquant plus particulièrement aux "opérateurs" comme l'ONF, la Météo ou aux fonctions support (cf l'article sur ce sujet). Le SGG, Monsieur LAVIGNES, en déplacement en Rhône-Alpes a clairement fait entendre à ses interlocuteurs que la réduction des effectifs se poursuivrait au rythme actuel pour les 4 ou 5 années à venir.

***STOP !...Il est tant de changer la donne et la mobilisation des personnels doit être mise à l'ordre du jour. C'est ce que nous devons construire ensemble dès les prochaines semaines.***

**Dans l'ensemble des services ministériels et interministériels, l'inquiétude des agents – cadres et non cadres – est grandissante avec de fortes interrogations sur leur place, rôle, existence et avenir professionnel. Le quotidien des agents est marqué par l'impossibilité de répondre favorablement aux attentes de plus en plus nombreuses des élus et des usagers dans le contexte d'une profonde transformation libérale imposée par le président de la République et son gouvernement.** Ces difficultés envers les usagers des services publics pèsent sur le moral des personnels qui n'ont pour simple réponse qu'il convient de s'adapter dans le cadre des réformes issues de la RGPP lancée en 2007.

Avec ce contexte, difficile, incompris par l'encadrement, le fonctionnement des services, devenu complexe, est également marqué par une forte réduction des effectifs et des moyens financiers. La création des programmes budgétaires comme le 333 réduit et bloque les demandes des services, des agents tant au niveau de la vie quotidienne qu'au niveau par exemple des formations indispensables pour répondre aux très nombreuses demandes. A cela, s'ajoute l'absence de volonté de mettre en place une action sociale à la hauteur des besoins de plus en plus nombreux des personnels.

***STOP !...Il est tant de changer la donne et la mobilisation des personnels doit être mise à l'ordre du jour. C'est ce que nous devons construire ensemble dès les prochaines semaines.***

De nombreuses initiatives originales s'inscrivent dans cette démarche, ainsi celle des agents de la DDT du Lot :

**Voici le message encadré que vont recevoir les interlocuteurs "externes" de la DDT chaque fois qu'ils envoient un message :**

***"Les agents de la DDT du LOT luttent pour la sauvegarde du Service Public et entament un mouvement social pour protester contre la réduction des moyens (effectifs et financiers). Ils veilleront néanmoins à ce que leurs actions ne pénalisent en aucune manière les usagers."***

Dans beaucoup d'autres départements, les personnels de la DDT, à l'appel notamment de la CGT et dans un cadre souvent unitaire, avec d'autres organisations syndicales, organisent le boycott de « SALSA », le logiciel de comptabilité analytique. Des réunions régionales et départementales s'organisent pour :

- la reconquête des missions de service public ;
- l'arrêt des suppressions programmées des effectifs et un plan de recrutement statutaire ;
- une politique salariale assurant au minimum le maintien du pouvoir d'achat des salariés et des retraités pour réduire les inégalités, une amélioration substantielle des régimes indemnitaires avec leurs intégrations dans le calcul des retraites.

## NEGOCIATIONS SUR LE TEMPS DE TRAVAIL DANS LES DDI

Les discussions se poursuivent avec le Secrétariat Général du Gouvernement. La CGT entend obtenir un cadre qui représente une amélioration de l'existant. La CGT a insisté sur le respect des garanties minimales, la France ayant été condamnée par le Comité Européen des Droits Sociaux.

La CGT a obtenu notamment la possibilité d'organiser le cycle hebdomadaire de travail dans chaque direction, au choix de l'agent, selon 4 possibilités – 38 h 30, 37 h 30, 36 h et la semaine de 36h sur 4,5 jours (**ou bien l'alternance d'une semaine de 4 jours, et la suivante de 5 jours**). Les jours RTT sont gérés comme des jours de congés...Les personnels pourront récupérer leurs heures de travail en journée ou demi-journée dans la limite d'une journée par période de référence d'un mois, de 2 jours pris dans un même mois pour une période de référence de 2 mois...Ces éléments étaient déjà en vigueur dans les règlements intérieurs de certaines ex-directions départementales.

**Des points importants restent à régler et notamment la question du forfait cadre que nous combattons car aucun agent n'est corvéable à merci. Pour la CGT, la RTT doit s'appliquer à tous les personnels, y compris aux cadres de direction.**

Le recours au « forfait cadre » doit être limité au strict maximum et contrôlé par une déclaration obligatoire du nombre d'heures travaillées. Un bilan annuel doit être produit dans les CTP locaux et nationaux. Nous sommes en attente d'une nouvelle écriture du projet de circulaire sur ce point **comme sur d'autres** toujours en débat avec le SGG/DDI.

La question de l'intégration du temps de déplacement dans le travail effectif doit être réglée, comme s'y était engagé le Secrétaire Général du Gouvernement.

La CGT est également intervenue sur des situations particulières. Ainsi, nous avons obtenu l'ouverture de négociations pour les personnels des Affaires Maritimes. Les textes applicables aux DDI doivent cependant être modifiés pour tenir compte, dans des DDTM, des cycles de travail particuliers de ces personnels.

Pour la CGT, si des adaptations et des entorses au cadre général du décret n°2000-815 sont inévitables pour la réalisation des missions particulières de l'administration de la mer, elles doivent être assorties de modalités compensatoires réglementaires : réduction annuelle du temps de travail, véritable service actif bonifié et mesures indemnitaires adaptées. Ces dispositions devront faire l'objet d'une inscription réglementaire au moyen d'arrêtés, prévus dans le régime ARTT. En aucune manière, ces dispositions qui relèvent du statutaire et du catégoriel ne pourront être traitées à la marge au moyen d'une simple circulaire.

En matière d'organisation du travail, nous n'avons cependant pas pu obtenir, pour les missions et situations particulières, la possibilité d'opter pour la déclaration d'horaires comme cela existe déjà pour certains personnels.

La CGT défend les personnels Jeunesse et Sports qui doivent conserver le bénéfice de leurs acquis en matière d'organisation et de gestion du temps de travail et nous **n'acceptons pas le troc qui consiste à supprimer des jours de RTT en échange d'une nouvelle prime proposée par le SGG/DDI.**

*A suivre donc...*

**POINT SUR LES MOBILITES  
ENTRE DDI**

Ce point a été à l'ordre du jour et simplement présenté lors de la réunion du 19 avril dernier avec le SGG/DDI.

Une circulaire a été diffusée le 21 avril. Le système prend appui sur une pratique mise en **œuvre** entre les programmes Lof des **Ministères de l'Écologie** (MEDDTL) et **de l'Agriculture** (MAAPRAT) permettant une compensation dite du "1 pour 1".

Les agents souhaitant une mobilité seraient identifiés par la plate- forme régionale RH qui informe les responsables des BOP régionaux. Les déséquilibres interrégionaux seraient réglés au niveau national.

L'ensemble des postes vacants devront être publiés à la BRIEP.

Il est à noter que le système expérimenté qui sert de référence au SGG est peu productif. Entre les ministères de **l'Écologie et de l'Agriculture**, si 74 mouvements ont été réalisés... 53 mouvements n'ont pu l'être.

Pour la CGT, le système proposé reste **marqué par l'opacité**. Les instances consultatives seraient ainsi marginalisées, elles ne valideraient, dans les faits, que les choix opérés par les directeurs, ce qui **n'est pas acceptable et remet en cause le droit à une mobilité et des lieux d'intervention**, de concertation et de décision pour la défense des personnels, **choisis à l'échelle du territoire national...Ce ne peut être au bon vouloir unique des directeurs des DDI**.

Sous couvert de permettre aux agents une mobilité interministérielle, la CGT **considère qu'il s'agit surtout de régler les blocages qui résultent des suppressions d'effectif en aveugle de la RGPP**.

**LA "MUTUALISATION" DES FONCTIONS  
SUPPORT**

Un guide a été élaboré avec la DGME (Direction générale de la modernisation de l'Etat). Ce document est mis à disposition sur le site de l'UGFF dans la partie "militants". La mutualisation vise en premier lieu les fonctions support. **L'administration ne peut nous** dire qu'il ne s'agit pas de supprimer des emplois, mais c'est pourtant bien l'orientation définie au plan de la RGPP.

Des expérimentations ont été engagées dans 3 régions (Bourgogne, Bretagne, Nord-Pas-de-Calais). **L'UGFF a** demandé à nouveau d'avoir l'information sur les résultats des travaux réalisés...

Les schémas de mutualisation devront être élaborés par les préfets de région d'ici le 30 juin 2011. L'UGFF a exigé qu'une concertation soit organisée avec les syndicats dans les régions et les départements. Une lettre en ce sens devrait être adressée par le SGG aux préfets.

Le sujet concerne peu ou prou tous les services de l'Etat en région. Des conventions pourront éventuellement être passées avec les collectivités territoriales. L'exemple des archives dans le Nord-Pas-de-Calais a été cité.

Les services pourront être organisés de manière différente d'une région à l'autre, des services interministériels pourront être créés. Le dispositif s'inscrit clairement dans une perspective de régionalisation accrue des questions GRH sous l'autorité du préfet de région, dans un schéma **d'intégration européenne bien** connu.

L'enjeu est donc d'importance, il touche directement les personnels dans le champ de mutualisations dont les postes de travail seront modifiés voire supprimés qui risquent ainsi de perdre leur emploi (décret mobilité) On voit bien **l'intérêt de** « faciliter les mobilités inter DDI » pour tenter « **d'amortir** le choc ».

Une nouvelle réunion entre le SGG et les organisations syndicales est prévue en septembre avec à l'ordre du jour la synthèse des schémas de mutualisation.

**Dans chaque région, il est nécessaire de prendre contact avec le comité régional pour demander à rencontrer le préfet de région mais également d'avoir des initiatives identiques dans les départements envers les préfets.**

**LA COMMOD (COMMISSION  
PERMANENTE DE MODERNISATION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE)  
DU 28 AVRIL 2011**

La Commod, placée auprès du Conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat est composée de représentants des usagers, des personnels de la Fonction publique et des administrations.

Un des points à l'ordre du jour visait la Réate.

Face à la montée des critiques sur la mise en œuvre des réformes, le secrétaire d'Etat à la Fonction publique s'est voulu prudent soulignant « le risque de pertes de repères pour l'usager » et le « risque de perte d'identité pour les agents ». Pour autant, la ligne est claire: on continue...Il est trop tôt pour faire un bilan...

A noter le propos du représentant du MEDDTL qui souligne les nouvelles demandes sociales et politiques portant notamment sur les risques sismiques et les risques nucléaires qui ont conduit le ministère à réunir des représentants des directions régionales et des DDI pour travailler sur cette question.

La CGT a indiqué lors de cette réunion que les agents se posaient trois questions :

1 – A quoi je sers et pourquoi ne puis-je plus répondre aux attentes des élus et des citoyens ?

2 – Pourquoi une déconnexion profonde entre les DDI et les DR des Ministères ?

3 – Pourquoi l'Intérieur impose sa doctrine dans le cadre des réformes gouvernementales ?

Aucune réponse n'a été apportée par François Baroin et Georges Tron présents à cette réunion.

**Cela montre la justesse de notre revendication CGT du maintien d'un lien entre administrations centrales, directions régionales et services départementaux.**

**Construire une action durable pour répondre aux revendications des agents s'impose :  
Missions, rémunérations,  
emplois statutaires,  
formations, action sociale...**

**A noter le propos du Secrétaire d'Etat qui se prononce pour une « déconcentration de la Commod.**

D'autres informations sont disponibles sur le site de l'UGFF : <http://www.ugff.cgt.fr/>